



Interruption d'une LOA suite au décès du locataire

Par **vanberten amaury**, le **28/06/2017** à **14:47**

Bonjour,

La maman de mes enfants vient de décéder. Un article du contrat stipule que les héritiers doivent poursuivre la location, s'ils refusent, ils doivent vendre le véhicule et payer les versements jusqu'au terme du contrat. Mes enfants sont majeur mais n'ont pas les revenus suffisant pour maintenir les clauses du contrat. Nous sommes sur une LOA, le véhicule a été déposer au garage Renault. Toutes les mensualités ont été réglées jusqu'à présent. Comment peut-on obliger mes enfants à poursuivre une location de leur maman ? une assurance facultative avait été prise, "perte financière automobile+". leur maman se couvrait beaucoup et je pense sincèrement qu'elle imaginait être couverte en cas de décès.

Merci d'avance pour vos réponses.